



**AVIS D'APPEL A CANDIDATURE POUR LA DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT
DES JOURNALISTES A LA COMMISSION BÉNINOISE DES DROITS DE L'HOMME
(Prorogation)**

Dans le cadre de la désignation des Représentants des entités membres de la Commission Béninoise des Droits de l'Homme, sous la supervision du Comité mis en place par l'Assemblée Nationale, l'Assemblée Spéciale des Bureaux des deux Unions professionnelles des médias du Bénin lance un appel à candidatures en vue de la désignation du Représentant des journalistes et de son suppléant.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- 1- Être de nationalité béninoise et âgé d'au moins vingt-cinq (25) ans révolus ;
- 2- Jouir de ses droits civils et politiques ;
- 3- N'avoir jamais été condamné pour crime ou délit ;
- 4- Ne pas appartenir à un organe dirigeant d'une formation politique ;
- 5- N'avoir jamais subi d'interdiction professionnelle ;
- 6- N'avoir pas été condamné par l'Observatoire de la Déontologie et de l'Ethique dans les médias (ODEM) pendant les douze (12) derniers mois ;
- 7- Jouir d'une probité morale et d'une indépendance d'esprit ;
- 8- Ne pas être membre de l'Assemblée Spéciale des Bureaux des Unions Professionnelles des Médias, organe délibérant ;
- 9- Avoir au moins quinze (15) ans d'expérience professionnelle ;
- 10- Avoir des connaissances en Droit serait un atout.

PIECES A FOURNIR :

- 1- Une photocopie légalisée de Certificat de nationalité ;
- 2- Un casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- 3- Faire une Déclaration sur l'honneur indiquant que le candidat n'appartient à aucun organe dirigeant d'une formation politique ;

- 4- Une attestation de non condamnation par l'ODEM sur les douze (12) derniers mois ;
- 5- Les photocopies légalisées de ou des attestations de travail prouvant l'expérience professionnelle d'au moins quinze (15) ans ;
- 6- Un curriculum vitae détaillé ;
- 7- Une copie de la pièce d'identité nationale (Acte de naissance et Carte d'identité ANIP/CIP) ou du passeport en cours de validité;
- 8- Une photocopie légalisée de l'attestation ou du diplôme de Master 2 (BAC+5) en journalisme ou en Communication ;
- 9- Les frais d'étude des dossiers s'élèvent à cent mille francs (100.000 f) CFA à payer contre reçu au secrétariat de l'UPMB par le binôme ;
- 10- Les candidats retenus seront soumis à un cahier de charges.

N.B : *Les candidatures féminines sont vivement souhaitées.*

DOSSIER DE CANDIDATURES

Les dossiers de candidature, sous plis fermés, doivent être déposés, contre émargement par binôme (titulaire et suppléant) conformément au profil requis par les conditions d'éligibilité ci-dessus citées, au Secrétariat de l'Assemblée Spéciale (Bureau Secrétariat UPMB) sis au 1^{er} étage de la Maison des Médias Thomas Mègnassan à Gbèdjromèdé Cotonou, au plus tard le 22 septembre 2023 à 17 heures très précises et portant la mention suivante :

« Monsieur le Président de l'Assemblée Spéciale Candidature au poste de Représentant des journalistes à la Commission Béninoise des Droits de l'Homme »

N.B : Les dossiers déposés au-delà des jour et heure de clôture ne seront pas acceptés.

Fait à Cotonou, le 07 septembre 2023

**Pour le Président de l'Assemblée Spéciale
La Vice-présidente de l'AS**


Zakiatou O. LATOUNDJI